



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission économie publique ©

Procès-verbal de la séance du 14.01.08 à 19h au bureau communal d'Ayer

Présents : Georges-Alain Zuber, Ayer
Sylviane Pittet, Chandolin
Martine Antonier Tschus, Grimentz
Eloi Abbé, St-Jean
Philippe Melly, St-Luc
Joël Bonnard, Vissoie

Invité : Marc Regolatti

1. Accueil

Georges-Alain Zuber ouvre cette nouvelle séance de la commission économie publique et remercie les membres d'être présents.

Il accueille Marc Regolatti pour parler des sites internet.

2. Sites internet

Actuellement, les adresses suivantes sont utilisées pour le tourisme ou les villages :

Sierre-Anniviers	www.sierre-anniviers.ch
OT Chandolin	www.chandolin.ch
OT Grimentz	www.grimentz.ch
OT St-Luc	www.saint-luc.ch
OT Vissoie	www.vissoie.ch
OT Zinal	www.zinal.ch
Village Pinsec	www.pinsec.ch
Village Fang	www.fang.ch

Les sites ci-dessus sont à maintenir. En revanche, les sites ci-après, utilisés par les communes, doivent être harmonisés. Les adresses avec l'extension –vs.ch disparaîtront peu à peu au profit du site officiel de la Commune d'Anniviers.

Commune d'Anniviers	www.anniviers.org
Commune d'Ayer	www.ayer-vs.ch
Commune de Chandolin	www.chandolin-vs.ch
Commune de Grimentz	www.grimentz-vs.ch
Commune de St-Jean	www.saint-jean.ch
Commune de St-Luc	www.saint-luc-vs.ch
Commune de Vissoie	www.vissoie-vs.ch

L'extension –vs.ch sera proposée aux bourgeoisies pour qu'elles créent un site propre à leur domaine. La question leur sera posée par Martine Antonier Tschus.

www.anniviers.net appartient à Marc Regolatti et n'est pas un site officiel. Il permet de lister les services, restaurants, manifestations,... Ce site doit être maintenu car il permet de trouver les diverses entreprises par lieu ou par branche. Il est important de tenir les adresses à jour. Marc Regolatti accepte de réserver cette adresse à la commune en cas d'arrêt de ce service. Il suggère de réserver l'adresse www.anniviers.eu et détermine les démarches pour y parvenir.

Au terme de la discussion, Marc Regolatti est remercié.

3. PV de la séance du 22.10.07

- Le rapport de synthèse des SEPO doit être finalisé par le SEREC.

Le PV est approuvé sans autres remarques.

4. Nouvelle loi sur le tourisme

Le nouveau projet a été soumis au Grand Conseil. Seule l'UDC a demandé à ne pas entrer en matière. Tous les autres ont fait part de leurs remarques et amendements. La commission est en train de revoir le texte qui sera soumis en première lecture au parlement en février ou mars 08.

La volonté d'une entrée en vigueur de la nouvelle loi au 01.01.09 a été énoncée.

La commission doit suivre l'évolution de ce dossier et attendre la réaction des députés.

Les éléments nommés ci-après dépendent très largement de la nouvelle loi qui, si elle passe, ne donne plus de statut officiel aux SD. Ils ne dépendent pas de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune qui ne changera rien, dans un proche avenir, aux points ci-après :

- Fusion des SD
- Budgets et comptes des SD
- Bureaux OT
- Nomination des responsables d'OT
- Centralisation de l'administration, de la comptabilité
- Harmonisation des taxes de séjour : une différenciation entre les villages et les stations semble logique car les services, animations, ... ne sont pas au même niveau. Les AG des SD décident du montant sur préavis de la Commune. La nouvelle loi fixe un maximum.

Après la première lecture au GC, on y verra plus clair.

5. Politique communale du tourisme

Georges-Alain Zuber a eu une séance avec l'HES SO pour un accompagnement à l'établissement d'une politique du tourisme. Il a été notamment relevé que lors des SEPO, ateliers du futur,... les gens intéressés par le tourisme ont pris part aux discussions et donné leur point de vue. Il manque dès lors l'avis d'une population plus large, des résidents, des écoliers et des touristes.

Il a donc été décidé de mettre sur pied un questionnaire englobant les aspects du tourisme, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

Un comité de relecture des questions doit être formé. Il sera composé de deux membres de chaque commission concernée ainsi que Philippe Chauvie et une personne pour SAT. Pour la commission économie publique, il s'agit de Georges-Alain Zuber et Martine Antonier Tschus.

Les résultats sont prévus fin mai et un plan d'action qui devrait déboucher sur une politique communale du tourisme pourra être défini.

6. Divers et date de la prochaine séance

La commission trafic et travaux publics doit se pencher sur le problème des tâches effectuées par les communes pour les SD. La procédure n'est pas la même partout et il serait bon d'harmoniser les démarches d'ici au 01.01.09.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus